Déclaration d'intention de non-publication de 10. Grothendieck (1)

Fait mon domicile le 3 janvier 2010

Je n'ai pas l'intention de publier, ou de republier, aucune œuvre ou texte dont je suis l'auteur, sous quelque forme que ce soit, imprimée ou électronique, que ce soit sous forme intégrale ou par extraits, textes de nature scientifique, personnelle ou autres, ou lettres adressées à quiconque – ainsi que toute traduction de textes dont je suis l'auteur. Toute édition ou diffusion de tels textes qui aurait été faite par le passé sans mon accord, ou qui serait faite à l'avenir et de mon vivant, à l'encontre de ma volonté expresse précisée ici, est illicite à mes yeux. Dans la mesure où j'en aurai connaissance, je demanderai aux responsables de telles éditions pirates, ou de toute autre publication contenant sans mon accord des textes de ma main (audelà de citations éventuelles de quelques lignes chacune), de *retirer du commerce* ces ouvrages; et aux responsables des bibliothèques en possession de tels ouvrages, de *retirer ces ouvrages* des dites bibliothèques.

Si mes intentions d'auteur, clairement exprimées ici, devaient rester lettre morte, que la honte de ce mépris retombe sur les responsables des éditions illicites et sur les responsables des bibliothèques concernées (dès lors que les uns et les autres ont été informés de mes intentions).

Alexandre Grothendieck

¹Ce texte a été transcrit par Mateo Carmona